

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des actions éducatives en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le Président du Conseil Général à signer, avec l'association SEMAPHORE, le CDMIJ et les associations membres du CDMIJ les avenants figurant en annexe I, III et IV du rapport,
- 2) Attribue les subventions suivantes, imputées au chapitre 65, nature 6574, fonction 33 et dont le montant total s'élève à 356 091 €, dans le cadre de l'opération n° 2009-E741-415-1 (subventions aux organismes et associations) :
 - Comité Départemental de la Prévention Routière : 2 287 €
 - SEMAPHORE : 137 900 €
 - CDMIJ : 74 000 €
 - associations membres du CDMIJ, conformément à

l'annexe II du rapport :
- Regierungspräsidium FREIBURG :

140 237 €
1 667 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions